

**Création d'un espace de travail
Bâtiment 209 – S1
IFREMER
1625 Rte de Sainte-Anne - 29280 Plouzané**

Maîtrise d'ouvrage :

IFREMER

1625 route de Sainte-Anne
29280 PLOUZANE



Maîtrise d'œuvre :

F2B CONSTRUCTION

120 Rue de Kerervern - 29490 GUIPAVAS
Tel : 02 29 05 83 49 - Port : 07 85 93 39 43
contact@f2bconstruction.com



BET Fluides et Electricité :

BECOME 29

490 Rue Augustin Jacq - 29200 BREST
Tel : 02 98 39 06 97
become29@become29.fr



BET Structures :

ESL

75 Rue Jules Janssen - 29490 Guipavas
Tel : 02 98 07 74 57
contact@esl-29.com



C.C.T.P

LOT 00 - GENERALITES

SOMMAIRE

<i>00.00.00 – Objet du Présent Document</i>	<i>3</i>
<i>00.01.00 – Présentation du Projet</i>	<i>3</i>
<i>00.02.00 – Liste des Lots</i>	<i>3</i>
<i>00.03.00 – Connaissance du Projet</i>	<i>3</i>
<i>00.04.00 – Réception des Supports</i>	<i>3</i>
<i>00.05.00 – Essais et Autocontrôle</i>	<i>4</i>
<i>00.06.00 – Sécurité</i>	<i>4</i>
<i>00.07.00 – Intervention de l'organisme de contrôle</i>	<i>4</i>
<i>00.08.00 – Document de référence</i>	<i>4</i>
<i>00.09.00 – Protections particulières</i>	<i>5</i>
<i>00.10.00 – Coordination sécurité et protection de la santé</i>	<i>5</i>
<i>00.11.00 – Signalétique technique</i>	<i>5</i>
<i>00.12.00 – Nettoyage de chantier</i>	<i>6</i>
<i>00.13.00 – Installations de chantier</i>	<i>6</i>
<i>00.14.00 – Clôture de Chantier</i>	<i>6</i>
<i>00.13.00 – Limites de prestations</i>	<i>7</i>
<i>00.13.00 – Dossier des ouvrages exécutés</i>	<i>13</i>

00.00.00 – Objet du Présent Document

Le présent document intitulé « Prescriptions particulières communes » est commun à tous les lots de l'opération.

Ce document fait partie des pièces contractuelles de l'Entrepreneur.

Il définit l'essentiel des clauses communes à tous les lots et certaines dispositions particulières dues par certains d'entre eux.

00.01.00 – Présentation du Projet

Le présent projet a pour objet de créer un espace de travail et une verrière au sein du bâtiment 209. Les travaux se feront en site occupé.

00.02.00 – Liste des Lots

- LOT N° 01 DEMOLITION CURAGE
- LOT N° 02 DESAMIANPAGE
- LOT N° 03 GROS ŒUVRE
- LOT N° 04 MENUISERIES EXTERIEURES
- LOT N° 05 ETANCHEITE
- LOT N° 06 CLOISONS DOUBLAGES
- LOT N° 07 FAUX PLAFONDS DEMONTABLES
- LOT N° 08 MENUISERIES INTERIEURES
- LOT N° 09 REVETEMENTS DE SOLS
- LOT N° 10 PEINTURE
- LOT N° 11 ELECTRICITE CFO-CFA
- LOT N° 12 CHAUFFAGE – VENTILATION - PLOMBERIE

00.03.00 – Connaissance du Projet

Chaque entrepreneur devra prendre connaissance de l'ensemble du dossier marché de tous les corps d'état, et de s'assurer que sa proposition est complète et cohérente avec celles des autres corps d'état.

Chaque entrepreneur soumissionnaire devra se rendre sur place pour juger de l'état des lieux, de l'importance des travaux à exécuter.

En aucun cas, l'entrepreneur ne pourra arguer d'une imprécision des documents, s'il y a lieu, pour refuser d'exécuter dans le cadre et les conditions de son marché, tout ou partie des ouvrages nécessaires au complet achèvement des travaux.

Il lui appartient donc, d'apprécier la nature des travaux à exécuter, de signaler, le cas échéant, au Maître d'Œuvre, les omissions, imprécisions ou contradictions qu'il aurait pu relever dans les documents qui lui auront été remis, et de demander les éclaircissements nécessaires.

Faute de quoi, l'Entrepreneur sera réputé avoir accepté les clauses de ce dossier et s'être engagé à fournir toutes les prestations nécessaires au parfait achèvement des travaux, même si ceux-ci ne sont pas explicitement décrits.

Enfin, il se devra de suppléer, par ses connaissances professionnelles, aux détails dont l'emplacement, la nature ou la quantité seraient implicitement prévus dans une réalisation conforme aux travaux.

00.04.00 – Réception des Supports

Avant de commencer l'exécution de ses travaux, chaque entrepreneur doit s'assurer que l'état des ouvrages sur lesquels il doit œuvrer, soit conforme aux dispositions de son marché et à celles de ses dessins et plans.

Il s'assurera également que l'état du chantier est conforme et lui permet ainsi de mettre ses travaux à exécution.

Il en avise, par écrit, le Maître d'Œuvre, au plus tard une semaine avant le démarrage de ses ouvrages pour l'établissement du procès-verbal de réception des supports.

Le fait d'avoir commencé les travaux vaudra acceptation des supports.

00.05.00 – Essais et Autocontrôle

Afin de vérifier que les ouvrages fabriqués par les entrepreneurs du présent projet répondent bien aux critères requis, les entrepreneurs devront fournir, les procès-verbaux d'essais auxquels leurs ouvrages ont été soumis.

Ces essais devront avoir été effectués par des laboratoires agréés et sur des ouvrages ayant les mêmes caractéristiques (composition, nature, dimensions) que ceux décrits dans leur C.C.T.P.

Le contrôle interne auquel sont assujetties les entreprises, doit être réalisé à différents niveaux :

- Au niveau des fournitures, quel que soit leur degré de finition, chaque entrepreneur s'assurera que les produits commandés et livrés sont conformes aux Normes et aux spécifications complémentaires éventuelles du marché.
- Au niveau du stockage, chaque entrepreneur s'assurera que les fournitures qui sont sensibles aux agressions des agents atmosphériques ou aux déformations mécaniques sont convenablement protégées.
- Au niveau de l'interface entre corps d'état, chaque entrepreneur vérifiera tant à la phase conception que de l'exécution, que les ouvrages à réaliser ou exécuter par d'autres corps d'état permettent une bonne réalisation de ses propres prestations.
- Au niveau de la fabrication et de la mise en œuvre, le responsable des contrôles internes de chaque entreprise s'assurera que la réalisation est faite conformément aux DTU ou Règles de l'Art.
- Au niveau des essais, chaque entrepreneur réalisera les vérifications ou essais imposés par le D.T.U. et les règles professionnelles, et les essais particuliers supplémentaires exigés par les pièces écrites.

00.06.00 – Sécurité

Chaque entrepreneur doit les dispositifs de sécurité conformément à la réglementation en vigueur pour tout matériel utilisé, tout élément de protection du personnel.

00.07.00 – Intervention de l'organisme de contrôle

Chaque entrepreneur devra adresser au Bureau de Contrôle, pour examen et avis, l'ensemble de ses plans et détails d'exécution ainsi que les fiches techniques, les divers certificats de conformité technique et procès-verbaux d'essais relatifs aux matériaux, matériels et installations : résistance au feu, isolation acoustique, isolation thermique, normes NF, spécifications U.T.E., COPREC, CONSUEL, classements et labels, etc...

Les prescriptions et obligations imposées par l'organisme de contrôle ne seront pas considérées comme une novation au marché.

Tous avis d'exécution suspendu ou défavorable rédigé par le bureau de contrôle devront faire l'objet de propositions écrites de levées des avis suspendus ou défavorables dans un délai de 1 semaine à compter de la réception de l'avis.

L'entrepreneur se soumettra, sans pouvoir prétendre à une augmentation quelconque du prix convenu, à toutes les directives de l'organisme de contrôle spécifiant les dispositions à prendre pour livrer les ouvrages en état de réception et d'utilisation.

00.08.00 – Document de référence

Tous les ouvrages sont à réaliser suivant les règles de l'art et les prescriptions techniques et fonctionnelles contenues dans les textes officiels applicables le premier jour du mois de la signature de l'acte d'engagement de l'entreprise, notamment les textes suivants :

- Code de la construction.
- Réglementation de sécurité incendie.
- Réglementation thermique.
- Réglementation acoustique.
- Textes relatifs à l'hygiène et à la sécurité sur les chantiers.
- Législation sur les conditions de travail et l'emploi de la main-d'œuvre.
- Tous les autres textes réglementaires et lois ayant trait à la construction, à l'urbanisme, à la sécurité, etc.
- Les cahiers des charges, DTU (Documents Techniques Unifiés), les règles de calculs publiés par le CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment).
- Les Cahiers des Clauses Spéciales (CCS) rattachés aux DTU, les mémentos pour la conception, publiés par le CSTB, et de façon générale les règles et recommandations professionnelles.
- Les normes françaises NF éditées par l'AFNOR et les normes européennes, qu'elles soient homologuées ou seulement expérimentales.

- Les règles professionnelles, cahiers des charges, prescriptions techniques, Avis techniques du CSTB pour les travaux non traditionnels.
 - Avis techniques le titulaire devra toujours fournir l'avis technique en cours de validité pour les matériaux et produits.
- Cette liste n'est pas limitative.

D'une manière générale, tous les textes législatifs réglementaires et notamment ceux contenus dans le REEF-RECUEIL DES ELEMENTS ET ENSEMBLES FABRIQUES DANS LE BATIMENT serviront de référence pour la réalisation de l'ensemble des ouvrages.

Il sera toujours fait application de la dernière édition avec mises à jour, additifs, rectificatifs, compléments modificatifs... en vigueur à la date de la remise des offres.

00.09.00 – Protections particulières

Des précautions spéciales devront être prises en cours des travaux pour assurer la protection efficace des passages et spécialement les accès provisoires.

Les entreprises auront à leur charge d'établir toutes protections nécessaires liées à ses interventions, panneaux, bâches, et tous autres éléments tendant à la protection de toute personne concourant aux travaux, contre la chute des matériaux et pour éviter tout accident.

Bien que la responsabilité du Maître d'œuvre ne puisse en aucun cas être mise en cause à ce titre, l'entrepreneur ne pourra se refuser de compléter ou améliorer les mesures de protection déjà prises si elles sont jugées insuffisantes, et dans ce cas il ne pourra prétendre à aucune indemnité supplémentaire pour protection parfaite et efficace.

00.10.00 – Coordination sécurité et protection de la santé

La mission sécurité protection de santé (SPS) est confiée par le Maître d'Ouvrage à un coordinateur SPS qui établit le Plan Général de Coordination de Sécurité et de Protection de Santé (PGCSPS).

Chaque entrepreneur respectera les prestations demandées dans le cadre du PGCSPS.

Chaque entrepreneur établit et remet au coordinateur de sécurité SPS et sous son contrôle, le Plan Particulier de Sécurité et de Protection de Santé (PPSPS).

L'entrepreneur devra se soumettre et observer les dispositions légales de la réglementation en vigueur.

Décret du 08 janvier 1965, loi 93-1418 du 31 décembre 1993 "chantiers temporaires et mobiles", décret 94-1159 du 26 décembre 1994 "la coordination en matière de sécurité et de protection de la Santé".

Le coordinateur SPS aura autorité en la matière tout au long du chantier.

Chaque entrepreneur devra remettre et établir tous documents nécessaires en nombre suffisant, pendant la phase préparatoire puis de chantier, conformément aux instructions du coordinateur SPS.

00.11.00 – Signalétique technique

Chaque Entrepreneur assure la signalisation des organes techniques qu'il met en œuvre en conformité aux normes en vigueur.

L'Entrepreneur s'attachera à positionner cette signalisation à des endroits visibles pour les techniciens.

La signalétique mise en œuvre sera durable et en particulier :

- Les étiquettes seront fixées mécaniquement.
- Les inscriptions résisteront aux ambiances auxquelles elles sont soumises et aux U.V.
- Les étiquettes de type Dymo seront interdites.

Afin de faciliter l'exploitation des ouvrages, la signalétique fera l'objet d'une charte de signalisation technique commune à tous les lots concernés et traitera notamment de :

- Format étiquettes.
- Couleur.
- Spécialité technique (Plomberie – Electricité ...).
- Repérage des locaux.

Ces indications seront en conformité avec celles portées sur les plans pour la désignation des locaux, des entités ou des organes techniques.

Les locaux techniques comporteront, sur support plastifié, le schéma général de l'installation.

Les schémas de détails seront placés sous pochette plastique dans un emplacement réservé (intérieur d'armoire par exemple).

Chaque Entrepreneur assure l'affichage des consignes de sécurité propre à son lot.

00.12.00 – Nettoyage de chantier

Le chantier devra être en permanence en parfait état de propreté.

Chaque entreprise est responsable et chargée du nettoyage de ses zones de travail et de l'évacuation de ses propres gravats.

Si le maître d'œuvre et/ou le maître d'ouvrage constate que la propreté du chantier n'est pas respectée, le maître d'œuvre demandera à l'entreprise de gros-œuvre de réaliser le nettoyage nécessaire par ses propres moyens ou par une entreprise spécialisée au prorata de toutes les entreprises présentes sur le chantier dans les 5 jours précédant le constat.

00.13.00 – Installations de chantier

Les installations de chantier seront à la charge du lot 03 – Gros-Œuvre, comprenant :

- La réalisation du plan d'installation de chantier, compris aire de stockage et aire consacrée au tri des déchets suivant recommandations et validations du maître d'ouvrage, du SPS et du maître d'œuvre,
- La mise en place d'un bungalow de vestiaires communs pour toutes les entreprises,
- La mise en place d'un bungalow de sanitaires de chantier (H&F),
- La mise en œuvre des alimentations de la base vie
- La réalisation de l'entretien et nettoyage des installations pendant la durée globale du chantier, soit un passage hebdomadaire pour les vestiaires et 2 passages hebdomadaires pour les sanitaires,
- Leur dépose et enlèvement en fin de chantier, compris nettoyage.
- Les clôtures de chantier

Les branchements électriques (contrôle électrique par un organisme agréé), AEP et EU du cantonnement de la base vie du chantier seront à la charge du lot 03 – Gros-Œuvre, sur attentes mises à disposition par le MOA.

Les alimentations électriques, AEP et EU, ainsi que l'éclairage du chantier seront à la charge des lots techniques.

00.14.00 – Clôture de Chantier

Le lot 03 – Gros-Œuvre devra fournir, après la signature de son marché, un plan d'installation de chantier qui tiendra compte des contraintes environnantes.

Le lot 03 – Gros-Œuvre a la garde du chantier, de l'ordre de service à la réception des travaux.

Le lot 03 – Gros-Œuvre posera les clôtures de type Heras de 2 mètres de hauteur sur les zones, nécessaires à la protection du chantier et des tiers et affichera d'une façon très apparente les panneaux d'interdiction de pénétrer sur le chantier.

Ces clôtures seront liaisonnées entre elles et devront être entretenues en permanence. Elles doivent être soumises à l'accord du maître d'œuvre et du maître de l'ouvrage.

Portail d'accès, à 2 vantaux sera à mettre en place dans la clôture sa largeur devra laisser le libre accès aux véhicules de chantier.

00.13.00 – Limites de prestations

LOT DEMOLITION CURAGE :

Les neutralisations seront réalisées par le maître d'ouvrage. Dépose réseau élec sera fait par le lot ELECTRICITE. Dépose réseau CVC sera fait par le lot PLOMBERIE.

LOT GROS ŒUVRE :

Le présent lot devra toutes les protections provisoires du chantier (clôtures, panneaux directionnels, portes pour bouchage provisoire de baie, panneaux de protection, protection provisoire de la trémie...).

LOT FAUX PLAFONDS DEMONTABLES :

LOT ELECTRICITE :

A charge du lot FAUX-PLAFONDS

- Les découpes dans les dalles de faux-plafonds

A la charge du lot ELECTRICITE

- Les plaques d'encastrement et accessoires d'intégration, si nécessaire
- Les renforts indépendants de la structure du faux-plafond permettant de soutenir ses équipements
- La fourniture d'un plan de repérage des découpes à réaliser

L'électricien prendra les dispositions nécessaires afin que les luminaires ne soient pas en contact avec l'isolation présente en plénum.

En aucun cas, les faux-plafonds ne devront supporter directement les luminaires et câbles électriques dont les systèmes de suspension seront fixés par l'électricien aux planchers hauts (tiges filetées, filins d'acier et colliers RILSAN).

LOT CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION PLOMBERIE :

A charge du lot FAUX-PLAFONDS

- Les découpes dans les dalles de faux-plafonds

A la charge du lot CHAUFFAGE – VENTILATION – CLIMATISATION – PLOMBERIE

- Les plaques d'encastrement si nécessaire
- Les renforts indépendants de la structure du faux-plafond permettant de soutenir ses équipements
- La fourniture d'un plan de repérage des découpes à réaliser

LOT PEINTURE :

Limite des prestations

L'entrepreneur doit tous les ouvrages décrits au présent document.

Il sera compris dans ses prestations, la coordination avec les lots sols souples, carrelage / faïence et cloisons / faux-plafond.

Reconnaissance des supports

Avant tout commencement des travaux, l'entrepreneur procédera à un examen des subjectiles, tant pour en tirer tous renseignements utiles que pour vérifier leur état.

Tout commencement des travaux d'application signifiera l'acceptation par l'entrepreneur du présent lot, des supports fournis. Toutes précautions seront prises, au préalable, pour assurer la protection des surfaces qui pourraient subir des dégradations du fait des peintures.

Nettoyage

Le peintre devra le nettoyage du chantier avant le commencement de ses prestations ainsi qu'en fin de chantier.

Les éléments sont les suivants :

- Le nettoyage des sols, murs et plafonds, des appareils sanitaires, des appareils électriques, de la quincaillerie, des vitrages. Conformément au D.T.U., les nettoyages devront faire disparaître les taches de peinture ou d'huile, les taches de plâtre, de ciment, etc. et les crasses des films de mortier, etc.

Les produits employés (solvant, décapant, etc.) et les procédés de mise en œuvre (grattage, ponçage) devront être appropriés afin d'éviter l'altération des matières et de leur surface. L'emploi de décapants trop violents, susceptibles de détériorer les chromes ou d'attaquer les joints de carrelage et de faïence, est interdit.

LOT CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE :

→ Les limites de prestations à prendre en compte entre le présent lot, les concessionnaires en fluides et les autres lots concernés sont celles décrites ci-dessous.

→ Le présent lot prendra contact avec les concessionnaires en Eau et avec les autres lots concernés pour avoir confirmation de ces limites de prestations.

MAITRE D'OUVRAGE

Travaux prévus par le Maître d'Ouvrage :

→ Fourniture et pose des moyens de secours et de lutte contre l'incendie et des plans d'évacuations dans le bâtiment (extincteurs, etc.).

→ Fourniture et pose des équipements électriques de la salle détente (réfrigérateurs, cafetière...)

→ Fourniture et pose des accessoires sanitaires (distributeurs de savon, de papier hygiénique, etc.)

Travaux prévus au présent lot :

→ Mise en place des attentes EFS, ECS/ EU (y compris vannes ¼ de tour), raccordement des équipements de cuisine au présent lot.

→ Nettoyage des réseaux ECS, EFS avec copie du certificat à fournir au maître d'ouvrage avant les mises en service des équipements.

→ Vérification de la pression de service de l'eau

→ Contrôle des températures d'eau chaude au point d'utilisation

→ Dimensionnement des débits nécessaires au bon fonctionnement des équipements

→ Dimensionnement de la ventilation hygiénique et de la climatisation

→ Fourniture et mise en place des équipements de ventilation.

L'entreprise du présent lot aura à sa charge la gestion de ses déchets, il aura à sa charge les prestations suivantes :

→ Le tri sur site

→ Le nettoyage tous les jours du chantier

→ L'évacuation par bennes

CONCESSIONNAIRES

Sans objet

Lot n°01 - DEMOLITION / CURAGE / SCIAGE

Travaux prévus au lot DEMOLITION / CURAGE / SCIAGE :

→ Démolition des cloisons

→ Les carottages et percements en parois lourdes pour tous passages de gaines et de tuyauteries nécessitant des réservations supérieures ou égales à 1 dm².

Travaux prévus au présent lot :

→ Dépose des réseaux de ventilation existants

→ Dépose des réseaux de plomberie non réutilisés

→ Dépose du caisson d'insufflation situé en vide technique

→ Dépose des réseaux d'air comprimé dans l'emprise des travaux

→ Les plans de réservations cotés en parois lourdes (murs, planchers, plafonds) pour tout passage nécessitant des réservations supérieures ou égales à 1 dm²

→ Les percements et calfeutrements pour tout passage nécessitant des réservations inférieures à 1 dm²

→ Les percements et calfeutrements de tous les passages en parois lourdes n'ayant pas été indiqué au lot sciage dans les délais impartis.

→ Les percements et calfeutrements en parois légères.

Lot n°01 - DESAMIANTAGE

Travaux prévus au lot DESAMIANTAGE : Sans objet

Travaux prévus au présent lot : Sans objet

Lot n°02 GROS OEUVRE / ITE

Travaux prévus au lot GROS OEUVRE / ITE :

→Pour l'ensemble des installations :

→Les calfeutrements en parois lourdes créées (planchers, plafonds) d'une section égale ou supérieure à 1 dm²

Travaux prévus au présent lot :

→Fourniture, pose et raccordement des réseaux EU-EV en aérien depuis les attentes en sol.

→Les plans de réservations côtés en parois lourdes (murs, planchers, plafonds) pour tout passage nécessitant des réservations supérieures ou égales à 1 dm²

→Les percements et calfeutrements pour tout passage nécessitant des réservations inférieures à 1 dm²

→Les calfeutrements de tous les passages en parois lourdes n'ayant pas été indiqué au Gros-Œuvre dans les délais impartis.

→Les percements et calfeutrements en parois légères.

Lot n°04 - MENUISERIES EXTERIEURES / VERRIERE

Travaux prévus au lot MENUISERIES EXTERIEURES / VERRIERE :

→Sans objet

Travaux prévus au présent lot :

→Sans objet

Lot n°05 - ETANCHEITE

Travaux prévus au lot ETANCHEITE :

→Fourniture et pose de l'ensemble des réseaux d'évacuations EP extérieures

→Fourniture et pose des chapeaux de toiture des ventilations de chutes, primaires et secondaires réseaux EU + EV

→Pour le réseau de rejet de la CTA : Mise en œuvre d'un fourreau métallique de traversée de dalle et relevé d'étanchéité au niveau du fourreau, garnissage entre le réseau et le fourreau ainsi que l'étanchéité entre la gaine et le fourreau

→Les naissances EP du patio

Travaux prévus au présent lot :

→Les plans de réservations et indications des emplacements et des diamètres des chapeaux en toiture (ventilation primaires et secondaires des réseaux EU/EV).

→Les plans de réservations et indications des emplacements et des diamètres des sorties de toitures.

→Le raccordement sous toiture aux chapeaux de toiture des ventilations des réseaux EU, EV.

→Le dévoiement du réseau EP intérieur (raccordement sur naissance du couvreur en sous-face de dalle, passage en aérien dans le VS, raccordement sur la seconde descente EP)

Lot n°06 - CLOISONS / DOUBLAGES

Travaux prévus au lot MENUISERIES INTERIEURES - PLATRERIE - FAUX-PLAFONDS :

→Les renforts en cloisons pour la pose des appareils et accessoires sanitaires.

→Mise en œuvre de coffres et gaines techniques suivant plans architectes.

→Coffre à réaliser dans le local 209.00.02 pour le passage du réseau de chauffage et eau glacée.

→Encoffrement des bâti-support des WC suspendus. Le détalonnage des portes (locaux sanitaires) : 1cm,

Travaux prévus au présent lot :

→Les percements et tous les calfeutrements soignés des passages des conduits dans les cloisons légères pour tout passage de réseau.

→Les plans de réservations des renforts de cloison pour pose des appareils et accessoires sanitaires.

→Fourniture et pose des bâti-support des WC suspendus.

→La vérification du détalonnage des portes.

→Fourniture et pose des miroirs

Lot n°07 - FAUX-PLAFONDS

Travaux prévus au lot FAUX-PLAFONDS :

→Les faux plafonds acoustiques 600x600

→La découpe des dalles de faux plafonds pour l'incorporation des bouches d'extraction

Travaux prévus au présent lot :

→Les Indications des emplacements et des dimensions de réservations pour la pose des bouches de ventilation.

→Les indications des emplacements des panneaux rayonnants à eau chaude (calepinage à réaliser selon les besoins des autres lots)

Lot n°08 - MENUISERIE INTERIEURE / AGENCEMENT

Travaux prévus au lot MENUISERIE INTERIEURE / AGENCEMENT :

→Les aménagements de cuisine, y compris la découpe des plans pour pose des éviers et vasque à encastrer par le lot CVP, suivant indications du lot CVP (Gabarits et profondeur du retrait).

Travaux prévus au présent lot :

→Pose et raccordement de l'évier à encastrer au niveau de l'espace de convivialité.

Lot n°09 - REVETEMENTS DE SOLS

Travaux prévus au lot REVETEMENT DE SOLS :

→Sans objet

Travaux prévus au présent lot :

→Sans objet

Lot n°10 - PEINTURE

Travaux prévus au lot PEINTURE :

→Les couches de peinture définitive sur les tuyauteries apparentes.

Travaux prévus au présent lot :

→Les couches de peinture anti-rouille sur les canalisations.

→La peinture des canalisations en locaux techniques.

→La protection éventuelle des appareils

LOT n°11 - ELECTRICITE :

Travaux prévus au lot Électricité :

→Les liaisons équipotentielles principales et secondaires.

→Toutes les protections en tableau liées aux installations de Chauffage - ventilation et de plomberie.

→**Les alimentations en attente près des équipements techniques concernés (voir tableau ci-dessous).**

→Toutes les protections en tableaux.

Travaux prévus au présent lot

→Indications des emplacements des attentes électriques avec indication du type de câblage, de la puissance à transmettre au lot ELECTRICITE,

→La pose des dépressostats sur groupe de VMC, compris câblage jusqu'au voyant d'alarme au-dessus du TGBT.

→La fourniture et pose des thermostats et des câbles associés

→Colliers sur canalisations EF et ECS.

→Les liaisons concernant la gestion du débit variable (Registres + sonde CO2)

→Les liaisons & alimentations de la régulation du chauffage

→**Les raccordements électriques lorsque l'alimentation est à la charge du lot électricité (voir tableau ci-dessus)**

LOT ELECTRICITE :**MAITRE D'OUVRAGE :**

Travaux prévus par le Maître d'Ouvrage

→Informatique et téléphone :

→Fourniture de chaque poste informatique, de chaque poste téléphonique et du matériel actif en répartiteur, etc.

→Fourniture des postes informatiques.

Travaux prévus au présent lot

→Téléphonie / informatique :

→Réalisation des répartiteurs informatique et téléphone.

→Fourniture de cordons de brassage cuivre situés dans le répartiteur.

ENEDIS

Travaux prévus par ENEDIS

→Néant.

Travaux prévus au présent lot

→Néant.

RESEAU TELECOM

Travaux prévus par Réseau télécom

→Néant.

Travaux prévus au présent lot

→Néant.

Lot 01 : DEMOLITION - CURAGE

Travaux prévus au lot Démolition-Curage

→Coordination avec l'électricien

→Travaux de déconstruction

Travaux prévus au présent lot

→ Repérage des installations.

→ Réalisation des installations de chantier.

→ Consignation des installations électriques.

→ Dépose de tous les appareillages électriques et câbles se trouvant dans l'emprise du chantier.

→ Modifications des installations électriques pour le maintien en fonctionnement du site.

→Modifications du système de sécurité incendie pour le maintien en fonctionnement du site.

→**Nota : les 7 luminaires LED du local archives seront déposés par le présent lot et stockés soigneusement pour être récupérés par le MOA.**

Lot 02 : DESAMIANTAGE

Travaux prévus au lot Désamiantage

Travaux prévus au présent lot

Lot 03 : GROS-OEUVRE / ITE

Travaux prévus au lot Gros-oeuvre / ITE

- Les réservations en parois lourdes pour tous passages nécessitant des réservations supérieures ou égales à 1 dm².

- Les branchements électriques (contrôle électrique par un organisme agréé), AEP et EU du cantonnement de la base vie du chantier.

Travaux prévus au présent lot

- Les alimentations électriques, ainsi que l'éclairage du chantier seront à la charge du présent lot.

- L'établissement des plans de réservations (plans cotés) en parois lourdes pour tous passages nécessitant des réservations supérieures ou égales à 1 dm².

- Les calfeutrements de tous les percements supérieurs à 1 dm² demandés au lot GROS OEUVRE.

- Les percements et calfeutrements dans les parois de tous les passages : Inférieure à 1 dm².

- Nettoyage journalier.

Lot 04 : MENUISERIES EXTERIEURES / VERRIERE

Travaux prévus au lot Menuiseries Extérieures

- Fourniture et pose d'une verrière.

- Réalisation des raccordements électriques de la motorisation côté équipements de la verrière.

- Fourniture et mise à disposition des télécommandes et organes de commande associés.

- Coordination avec le lot Électricité pour la définition et la localisation des points d'alimentation.

Travaux prévus au présent lot

- Mise à la terre des huisseries métalliques.

- Alimentation électrique de la motorisation de la verrière

- Fourniture et pose des protections électriques nécessaires dans les tableaux concernés

Lot 05 : ETANCHEITE

Travaux prévus au lot Etanchéité

Travaux prévus au présent lot

- Sans Objet

Lot 06 : CLOISONS - DOUBLAGES

Travaux prévus au lot Cloisons - Doublages

- Coordination avec le lot ELECTRICITE pour la mise en œuvre des installations électriques.

- Réalisation des découpes pour incorporation des équipements fournis et posés par le lot ELECTRICITE dans les ouvrages du lot CLOISONS.

- Toutes dispositions pour l'intégration des équipements électriques dans les cloisons

Travaux prévus au présent lot

- Fourniture des plans de réservation.

- Fourniture et pose des éventuels renforts et accessoires nécessaires à la pose des équipements électriques.
- Passage des gaines et câbles électriques dans les doublages et les cloisons sur ossature métallique.
- Calfeutrements des parois traversées par les canalisations électriques (en respectant les exigences de résistance au feu et d'isolation acoustique).
- Indications des emplacements installations électriques à transmettre au lot CLOISONS

Lot 07 : FAUX - PLAFONDS DEMONTABLES

Travaux prévus au lot Plafonds

- Coordination avec le lot ELECTRICITE pour la mise en œuvre des installations électriques
- Réalisation des découpes pour incorporation des équipements fournis et posés par le lot ELECTRICITE dans les ouvrages du lot PLAFONDS
- Toutes dispositions pour l'intégration des équipements électriques dans les plafonds.
- Fourniture, pose, reprise ossatures et découpes soignées du faux-plafond (600x600) pour la mise en œuvre des luminaires et des commandes associées.

Travaux prévus au présent lot

- Fourniture des plans de réservation.
- Fourniture et pose des éventuels renforts et accessoires nécessaires à la pose des équipements électriques.
- Dépose repose des plafonds dans les zones non concernées par les travaux pour le passage des câbles
- Mise à la terre des armatures du faux-plafond

Lot 08 : AGENCEMENTS

Travaux prévus par l'entreprise d'agencements

- Coordination avec l'entreprise titulaire du lot Electricité pour l'intégration harmonieuse des équipements dans les ouvrages d'agencement.
- Réalisation des percements dans les meubles nécessaires au passage des câbles, équipements ou accessoires (prises, ..), selon les plans fournis.

Travaux prévus au présent lot

- Coordination avec l'entreprise du marché AGENCEMENTS pour la mise en œuvre des canalisations et des équipements. (prises ...)
- Élaboration des plans de réservations (plans cotés) précisant les besoins en percements et intégration dans les meubles.
- Fourniture et pose des éventuels accessoires nécessaires à la pose des équipements

Lot 09 : REVETEMENTS DE SOLS ET FAIENCES :

Travaux prévus au lot Revêtements de sols et murs

- Réalisation des découpes dans les revêtements

Travaux prévus au présent lot

- Fourniture des plans de réservation.
- Pose des équipements électriques.

Lot 10 : PEINTURE :

Travaux prévus au lot Peinture

- Protection des équipements électriques avant peinture.
- Nettoyages de réception.

Travaux prévus au présent lot.

- Reprises soignées des calfeutrements des réseaux électriques pour mise en peinture.
- Nettoyage journalier.

Lot 12 : PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION

Travaux prévus au lot Plomberie - Chauffage - Ventilation

- Indications des emplacements des attentes électriques avec indication du type de câblage, de la puissance à transmettre au lot ELECTRICITE,
- La fourniture et pose des thermostats et des câbles associés
- Colliers sur canalisations EF et ECS.
- Les liaisons concernant la gestion du débit variable (Registres + sonde CO2)
- Les liaisons & alimentations de la régulation du chauffage
- Les raccordements électriques lorsque l'alimentation est à la charge du lot électricité (voir tableau ci-dessus)

Travaux prévus au présent lot :

- Les liaisons équipotentielles principales et secondaires.
- Toutes les protections en tableau liées aux installations de Chauffage - ventilation et de plomberie.
- Les alimentations en attente près des équipements techniques concernés (voir tableau CCTP).

00.13.00 – Dossier des ouvrages exécutés

Dès que possible et obligatoirement à la réception des ouvrages, l'entreprise devra remettre au Maître d'œuvre un dossier complet en 1 lien de téléchargement et 1 bordereau récapitulatif comprenant :

- Le dossier de recollement des ouvrages exécutés ou déposés.
- La mise à jour de tous plans d'exécution.
- Les notices techniques du matériel avec bons de garantie, provenance, avis techniques.
- Les manuels d'utilisation et d'entretien.
- Les attestations AQC et certificat de conformité autocontrôle de l'entreprise demandés par le Bureau de Contrôle.

Il est stipulé que la réception ne pourra être prononcée sans la fourniture de ces documents le jour de la réception, de ce fait, la dernière situation ne pourra être libérée.